

Ateliers Thématiques de Recherche Interdisciplinaire

Appel à projets amorce 2014

Un des trois objectifs majeurs de LabexMed est de **mutualiser les compétences, décroiser les disciplines, faire progresser les pratiques transdisciplinaires**. Afin de promouvoir le dialogue entre les acteurs des différentes disciplines représentées dans LabexMed (archéologie, histoire, anthropologie, sociologie, géographie, sciences politiques, économie, droit, philosophie, épistémologie, etc.), la pratique de la recherche interdisciplinaire, mais également la collaboration avec les sciences de la Terre, de la Vie et de l'Environnement, le dispositif des **Ateliers Thématiques de Recherche Interdisciplinaires (ATRI)** a été mis en œuvre.

Ces ateliers ont été constitués autour de **5 thématiques scientifiques fédératrices à forte potentialité interdisciplinaire** :

- ATRI 1 : « Systèmes productifs, circulations, interdépendances » ;
- ATRI 2 : « Dynamiques socio-environnementales » ;
- ATRI 3 : « Savoirs, techniques, langages » ;
- ATRI 4 : « Patrimoines : enjeux, pratiques, représentations » ;
- ATRI 5 : « Etats, droits, appartenances ».

Les 5 ATRI sont tous co-pilotés par trois des unités partenaires afin d'y assurer transversalité et dialogue interdisciplinaire ; toutes les unités partenaires du Laboratoire d'excellence s'y impliquent.

LabexMed soutiendra des **projets de recherche amorce sur des sujets exploratoires, orientés sur la mise en œuvre de l'interdisciplinarité**. Ils seront sélectionnés sur appels d'offre internes à la communauté de recherche formée par LabexMed.

Les projets devront répondre à un double objectif :

- **élaborer une question interdisciplinaire**
- **constituer une équipe pour la traiter.**

Les projets devront s'inscrire dans les thématiques scientifiques de LabexMed (voir pages suivantes). Ils seront financés sur une durée totale de **18 mois** (1^{er} juin 2015 – 30 novembre 2016).

Le dispositif des projets amorces comportera **2 phases** :

- une phase d'amorce (en 18 mois, élaborer une question interdisciplinaire et constituer un groupe pour la traiter) **avec à terme la possibilité de postuler pour une deuxième phase**
- une deuxième phase de quelques mois pour la **conception et la rédaction d'une réponse à un appel à projet** de type AMIDEX, ANR ou Horizon 2020.

Cette deuxième phase aura un financement limité qui sera défini par l'équipe de pilotage en fonction des activités proposées.

Les projets devront être **collaboratifs et interdisciplinaires, avec la participation *a minima* de deux unités partenaires de LabexMed**, et pourront mettre en œuvre des partenariats nationaux et internationaux.

Seuls les personnels permanents des unités partenaires peuvent être responsables scientifiques du projet. Dans l'éventualité d'un portage par un personnel émérite ou non-permanent, la

coresponsabilité avec un membre permanent de l'unité devra être mise en œuvre. Les doctorants pourront participer à ces projets, mais ils n'en assurent pas la coordination.

Les projets seront soumis, pour sélection, aux personnalités extérieures au conseil scientifique de LabexMed, après avis du comité de pilotage des ATRI. **Les activités pourront démarrer en juin 2015, sur la base du financement attribué, de 3000 à 8000 euros.**

Le financement des projets de recherche implique également une participation *a minima* des porteurs de projet ou de représentants **aux ateliers et aux conférences organisés par l'Observatoire des Pratiques Interdisciplinaires de LabexMed.**

Date limite de dépôt du projet : 9 février 2015 à 18h

A adresser à agallin@msh.univ-aix.fr

Dépenses éligibles :

- Frais de mission (transport, hébergement et repas¹) pour les membres de l'équipe et les invités ;
- Frais de réception ;
- Vacations de recherche² ;
- Petit matériel.

Dépenses inéligibles :

- Frais de traduction et d'édition ;
- Bourse d'étude ;
- Gros matériel (au-delà de 800 euros par pièce) ;
- Activités de type colloque international ou action de valorisation.

En général, le soutien alloué aux projets amorce ne pourra pas participer au financement d'activités de valorisation ou de formation. LabexMed ouvre chaque année des appels d'offre spécifiques concernant ces volets d'activité.

Période d'éligibilité des dépenses

Les premières dépenses pourront être engagées à partir du 1^{er} juin 2015. Les dernières dépenses devront être justifiées début décembre 2016. Cette date peut varier en fonction du calendrier de clôture des actes financiers défini par l'agence comptable de l'université.

Pour tout renseignement pour la constitution du dossier : agallin@msh.univ-aix.fr

¹ Prise en charge selon les règles financières d'AMU.

² Sont exclus : heures complémentaires, stages et CDD.

Atelier Thématique Interdisciplinaire de Recherche- ATRI 1

« ATRI 1 – Systèmes productifs, circulations, interdépendances »

Liste des coordinateurs des ATRI (mails)

Annie Lamanthe (LEST)
Gwendoline Promsopha
Béatrice Mésini (TELEMME)
Olivier Raveux (TELEMME)
Philippe Jockey
Corinne Rousse (CCJ)

Contexte et objectifs de l'appel à projets

Quels sont les impacts des phénomènes d'échanges, de mobilités et d'interdépendances sur les formes d'organisation et de fonctionnement des systèmes de production de biens et de services ? Comment se structurent, se combinent, se délitent et se transforment les espaces, les territoires, les réseaux et les savoirs en matière économique ? Quels sont les ressorts et les logiques des flux, des circulations, des transferts et des mouvements concernant les hommes, les financements, les produits, les techniques et les idées ?

Entre sociologie économique, anthropologie, économie, histoire, géographie, science politique et archéologie, cet appel d'offre entend privilégier les travaux conduits de manière diachronique et interdisciplinaire sur les évolutions conjointes et les interdépendances entre les systèmes productifs, les modalités d'échanges, les infrastructures et les formes de mobilités en Méditerranée. Les analyses seront notamment attentives aux circulations et aux « marchés » concernant les biens, les savoirs techniques et technologiques, les capitaux et les acteurs de l'économie.

Les réponses pourront s'insérer dans les quatre axes suivants des appels précédents :

1. Diffusion et transfert des modèles techniques et productifs ;
2. Mondialisation/Démondialisation ;
3. Formes de l'échange économique, circulation des biens et des personnes ;
4. Organisation spatiale de l'économie.

Un cinquième axe est ouvert pour l'appel 2015, autour de la thématique suivante :

5. Crises et sorties de crises en Méditerranée : longue durée et approches disciplinaires croisées.

La dynamique du LabexMed, et plus particulièrement de l'ATRI₁, représente une bonne opportunité pour susciter et fédérer une réflexion sur les processus de crise(s) qui ont traversé/traversent encore l'espace méditerranéen, cet axe invitant à focaliser l'attention sur les crises à dimension économique (champ de l'ATRI 1) sans occulter pour autant les facteurs sociaux, politiques, environnementaux, climatiques... qui y sont associés.

Atelier Thématique Interdisciplinaire de Recherche- ATRI 2

« ATRI 2 – Dynamiques socio-environnementales »

Liste des coordinateurs de l'ATRI2

- Estelle Herrscher et Jean-Pierre Bracco (LAMPEA)
- Marie Jacqué et Didier Génin (LEPD)
- Pierre Fournier et Cesare Mattina (LAMES)

Contexte et objectifs de l'appel à projets

L'ATRI 2 établit un *dialogue interdisciplinaire entre les sciences humaines et sociales et avec les sciences de la vie et de l'environnement, autour des défis environnementaux critiques du bassin méditerranéen.*

Appliquée sur **le temps long**, la mutualisation des expériences et des pratiques de recherches permet de répondre à de multiples interrogations, tant de nature scientifique qu'épistémologique, sur les interactions « **hommes – milieux** » en Méditerranée. Appliquée sur **un pas de temps plus resserré**, cette mutualisation permettrait d'élargir la notion de « dynamiques socio-environnementales » aux bifurcations critiques qui se jouent dans notre contemporain s'agissant de ces mêmes rapports hommes milieux, et de mettre en relief notamment les manières renouvelées dont l'environnement travaille les sociétés, « ce qu'il fait faire » à la sphère de la gouvernance, par exemple, aussi bien qu'au droit de ces sociétés .

Cette relation et ses impacts sont anthropo-centrés dans la mesure où elle concerne les ressources utilisées par la société (eau, terre, espace, énergie, etc.). La ressource en eau est un des principaux défis critiques aujourd'hui. Il est considéré comme relevant des sciences de l'ingénieur, alors que les réponses complètes se situent dans les relations sociales autour de cette ressource, c'est-à-dire dans son usage, sa gestion et son mode de gouvernance, tout comme dans l'usage des acquis mis en oeuvre au cours de l'histoire. Il en est de même pour d'autres grands défis comme la gestion des forêts, des territoires, de l'urbanisation, dans sa relation avec la diminution de l'agriculture périurbaine et des espaces littoraux naturels, et plus généralement avec l'occupation de l'espace, la modification des paysages, l'érosion des sols, la pollution marine, des espaces côtiers et des zones humides, ou bien comme l'importance de la biodiversité considérée comme produit à la fois naturel et culturel (pratiques, savoirs, savoir-faire, etc.). Ce dialogue transversal, inscrit dans une mise en perspective historique, permettra de mieux appréhender les défis que représentent le développement des sociétés au Nord comme au Sud, le changement climatique, les problèmes de circulations épidémiques, l'inégale disponibilité des ressources, et les changements de pratiques individuelles et collectives qu'ils induisent dans le champ de l'environnement.

Cet atelier s'attachera par conséquent à retravailler, à la lueur de nos compétences mutualisées et sur des territoires communs, cette grande question des relations « hommes-milieux », autour des champs d'actions suivants :

- la comparaison des expériences et résultats de recherches sur des territoires, des échelles de temps et thématiques diverses ;

- la discussion sur des problématiques transversales liées à la situation de milieu contraignant et susceptible de lever des « verrous » épistémologiques entre sciences de l'environnement et sciences de la société autour de concepts comme la vulnérabilité, la conservation, la biodiversité, etc. ;
- une exploration réflexive sur les ressources des sciences sociales et leurs points de butée au regard de l'évolution de ces défis environnementaux, aussi bien du point de vue de la transformation des savoirs et des pratiques, que de la perception et des comportements vis-à-vis des problèmes environnementaux, et des modèles de sociétés qui en modulent les dynamiques ;
- une réflexion méthodologique sur la construction de cadres de mise en relation entre données du milieu (souvent quantitatives) et des données des sciences de la société (souvent qualitatives). L'analyse croisée des données issues de chacun des grands champs disciplinaires bute encore trop souvent sur la difficulté d'effectuer une interaction efficace et un décryptage de leur confrontation dans le temps court comme long.

L'ATRI2 encouragera les projets qui rapprocheront les sciences humaines des sciences de la vie, et favoriseront les échanges disciplinaires.

Atelier Thématique Interdisciplinaire de Recherche- ATRI 2

« ATRI 3 – Savoirs, techniques, langages »

Liste des coordinateurs de l'ATRI3

- Jean Boutier et Frédéric Gimello-Mesplombs (CNE)
- Philippe Abgrall et Eric Audureau en 2014, puis Valérie Debuiche en 2015 (CEPERC)
- Juliette Honvault et François Siino (IREMAM)

Contexte et objectifs de l'appel à projets

L'atelier thématique *Savoirs, techniques, langages*, est destiné à soutenir des recherches sur les enjeux contemporains des savoirs dans les sociétés méditerranéennes, prenant en compte les différents points de vue que cela implique (l'histoire du monde méditerranéen, la diffusion des savoirs, la constitution des réseaux, l'impact socioculturel de ces échanges, ...), et reposant sur une approche fortement pluridisciplinaire. Les projets présentés dans le cadre de cet atelier, devront relever de l'un des trois thèmes retenus :

1. Nouvelles technologies : langues, sociétés, patrimoine numérique

Les nouvelles technologies entraînent de nouvelles méthodologies et permettent de développer de nouveaux axes de recherche. Comment digitaliser des documents en vue de leur exploitation et quelle peut être celle-ci ? Les supports sont-ils indifférents : manuscrits, incunables, imprimés, numériques ? La notion de patrimoine numérique émerge mais nous questionne. Quelle est la durée de vie d'un document numérique ? La mise en place de corpus volumineux change les possibilités d'appréhender les recherches, par exemple en sociolinguistique.

Comment ces nouvelles technologies changent-elles notre compréhension des sciences, des langages et des sociétés ?

Il s'agira de présenter des applications possibles de ces nouveaux moyens, des outils innovants, des exploitations de bases de données et des ouvertures épistémologiques centrés sur langages, sociétés et patrimoine numérique.

2. Activités scientifiques, productions et circulations des savoirs

Les transformations récentes du monde méditerranéen nous conduisent à reprendre la réflexion sur les enjeux de savoirs dans les sociétés du pourtour de la Méditerranée, en articulant une longue durée historique aux évolutions les plus immédiates. L'histoire de la Méditerranée comme espace scientifique comporte encore de nombreuses zones d'ombre, notamment aux moments où les grandes circulations semblent s'interrompre (fin de l'empire romain, âge d'or de l'empire ottoman, etc.) ; il peut être fécond de se pencher sur ce mouvement apparent qui opposerait des phases d'ouverture, de circulations fortes, à des moments de cloisonnement, comme l'avaient montré jadis les discussions autour de la thèse de Pirenne développée dans son ouvrage « Mahomet et Charlemagne ».

L'appel pourrait, de ce point de vue, encourager fortement les propositions qui porteraient sur les enjeux contemporains. Quelle place l'étude des sciences (sciences de la vie ou de l'ingénieur, sciences humaines et sociales) y occupe-t-elle actuellement ? Quelles approches institutionnelles se dessinent-elles (réformes des systèmes scientifiques et techniques au Sud, compétition accrue des systèmes universitaires au Nord, place et rôle des technologies de l'information, essor des

laboratoires de recherche au Sud, transferts des savoirs...) ? Quels sont les lieux actuels de forte production scientifique et quelle a été leur évolution ? Quels réseaux se sont mis en place sur le pourtour de la Méditerranée ? Comment se sont organisées les communautés scientifiques ? Peut-on suivre les mobilités de chercheurs, selon les disciplines, les pays, les liens avec les grands centres européens ou nord-américains ? Comment se reconfigurent ces espaces et ces sociétés à l'heure du développement des réseaux multiformes d'information et d'échanges ? De telles investigations nécessitent la diversité des points de vue et la mobilisation d'outillages conceptuels différenciés, au croisement de l'histoire, du droit, de la philosophie, de l'épistémologie, de la sociologie ou de l'anthropologie.

3. Corps, santé, parenté : entre savoirs et techniques

Ce domaine a pour objectif d'interroger les savoirs et les techniques, anciens ou nouveaux, qui concernent le corps, la santé et la parenté (comme forme d'affiliation et comme inscription dans la parentalité). Il s'agira d'analyser leur impact, à la fois sur les formes de catégorisation sociale et (ou) sexuée des personnes, et sur les processus de construction et de redéfinition des identités individuelles et collectives.

Atelier Thématique Interdisciplinaire de Recherche- ATRI 2

« ATRI 4 – Patrimoines : enjeux, pratiques, représentations »

Liste des coordinateurs de l'ATRI 4

- Xavier Lafon et Stéphanie Zugmeyer (IRAA)
- Nicolas Faucherre et Andreas Hartmann (LA3M)
- Sandra Fancello et Hervé Pennec (IMAf)

Contexte et objectifs de l'appel à projets

Les projets présentés dans le cadre de l'ATRI 4 peuvent prendre des formes diverses : rencontres scientifiques ; publication de documents (archives, documentation audio-visuelle, documentation graphique) en lien avec les trois axes définis ci-dessous) ; projet donnant lieu à un « livrable » (ouvrage, film, recueil documentaire...).

Trois axes seront privilégiés:

1- Patrimoine : périmètre, limites, définitions.

Les enjeux des débats actuels sur le patrimoine concernent d'abord la/les définition(s) à donner d'une notion élaborée au cours du XIXe siècle pour désigner avant tout le patrimoine architectural. Son application s'est aujourd'hui élargie à de multiples domaines jusqu'à être utilisée pour le patrimoine dit « immatériel ». Il paraît opportun d'interroger cette évolution, d'en mesurer les implications. L'héritage d'une définition restrictive du patrimoine, applicable à un type d'objet qui se réfère originellement aux productions culturelles du monde occidental, peut apparaître comme un obstacle à sa juste adéquation aux réalités contemporaines. Cette tension, aujourd'hui source de conflits ou de malentendus, peut constituer l'un des modes d'approche de la notion.

2- Patrimoine : enjeux politiques et juridiques.

La réception de la notion occidentale de patrimoine a soulevé de nombreux débats, notamment dans le contexte postcolonial. La notion de patrimoine « national » est également source d'interrogation pour l'historien. Si la « patrimonialisation » de la culture fait aujourd'hui l'objet d'un apparent consensus au sein des instances internationales, les réalités politiques et juridiques locales sont beaucoup plus complexes et beaucoup plus contrastées. Il serait donc utile de s'interroger sur l'histoire et la réalité du statut de l'objet patrimonial dans les sociétés anciennes ou contemporaines, de recenser les politiques patrimoniales passées et présentes ainsi que les cadres juridiques mis en place pour donner un contenu à cette politique. Le concept d'*appropriation* du patrimoine, qui est réalisée à la fois par la communauté d'origine et par la communauté des chercheurs ou des conservateurs, pourrait également donner une ouverture vers une approche sociologique et anthropologique des projets. Enfin, il paraît nécessaire d'évaluer les résistances auxquelles sont confrontées les diverses formes de politiques patrimoniales au sein des sociétés concernées ou de mesurer les retombées économiques induites par ces politiques.

3- Le patrimoine : quelle visibilité ?

Deux questions se posent. Comment inventorier, représenter, faire connaître les objets retenus comme « patrimoniaux » ? Comment préserver, rendre lisibles ou restituer ces objets ? L'émergence de la notion de patrimoine à la fin du XVIIIe siècle a eu pour corollaire de grandes entreprises

éditoriales destinées à la fois à dresser un inventaire et à diffuser l'image du patrimoine national. Cet inventaire a sans aucun doute contribué à la consolidation de l'idée de nation (en France, mais également ailleurs en Europe) et à la définition d'une « norme » patrimoniale dont il sera parfois difficile de sortir par la suite, tant dans le domaine du catalogage que dans celui de la conservation. D'emblée, les difficultés posées par la restauration et la mise en valeur ont fait l'objet de débats passionnés qui ont parfois occulté d'autres aspects du patrimoine. Ces débats ont conduit à définir des « règles » internationalement admises auxquelles se réfèrent en théorie les gestionnaires du patrimoine, qu'ils appartiennent aux domaines politique, culturel, scientifique ou économique. L'histoire et les implications de ce processus de visibilité pourront faire l'objet du dernier axe de recherche.

Atelier Thématique Interdisciplinaire de Recherche- ATRI 2

« ATRI 5 – Etats, droits appartenances »

Liste des coordinateurs de l'ATRI 5

- Olivier Grojean et Laurence Gay (DICE)
- Gilles De Rapper et Florence Bergeaud-Blackler (IDEMEC)
- Pierluigi Lanfranchi et Pauline Koetschet (TDMAM)

Contexte et objectifs de l'appel à projets

Les projets qui seront soumis au Conseil Scientifique de LabexMed par les coordinateurs de l'ATRI 5 devront porter sur l'articulation entre configurations institutionnelles et configurations sociales. Ils s'intéresseront à la façon dont des systèmes juridiques et politiques interagissent, à toutes les échelles, avec le fonctionnement de la société. Au croisement des deux types de configurations, le thème des appartenances occupera une place particulière, mais d'autres objets sont envisageables.

La liste qui suit n'est pas exhaustive :

- La notion d'appartenance : significations et usages selon les contextes et les échelles.
- Les systèmes normatifs, leur incorporation et leur subjectivisation dans la vie quotidienne.
- Le couple local/global et l'articulation des échelles de l'action et de l'observation.
- La domination idéologique et l'impérialisme.

Toutes les approches et toutes les disciplines (histoire, sociologie, anthropologie, droit, science politique, etc.) seront les bienvenues et un questionnement pluridisciplinaire est souhaitable. Il est possible d'adopter un point de vue strictement synchronique ou au contraire diachronique. La nature de la documentation et les méthodes qui présideront à son analyse peuvent également être multiples. Enfin, on pourra choisir un objet d'étude unique, pour lequel on aura toute liberté de définir l'échelle appropriée – par exemple une aire géographique ou culturelle, une entité politique, etc. – ou de construire une problématique exigeant une approche comparatiste. Celle-ci n'aura aucune obligation de s'en tenir au seul cadre méditerranéen.

L'ATRI 5 a pour objectif de favoriser des projets émergents susceptibles de déboucher sur des réponses à des appels d'offre nationaux et internationaux et qui se définissent par leur dimension interdisciplinaire. La seule contrainte réside dans le caractère inter-laboratoire des projets, qui devront nécessairement associer au moins deux équipes de LabexMed avec des équipes extérieures, françaises ou étrangères. Pour cette raison, la présentation du projet devra faire ressortir sa dimension interdisciplinaire, en insistant sur les apports de chaque discipline et sur la mise en œuvre concrète de l'interdisciplinarité.

Les coordinateurs recommandent donc à leurs collègues de ne pas hésiter à déposer leurs projets et à les consulter pour toute information ou précision susceptibles de les aider à les définir et à les présenter au mieux. Dans le cas où un projet relèverait d'un autre ATRI, il sera examiné au titre de celui-ci, après concertation avec les coordinateurs des différents ATRI.